



Église Protestante Unie de France – Association Presbytérale
de l'Église Réformée de l'Oratoire du Louvre (APEROL)
<https://oratoiredulouvre.fr>

Paris, le 1^{er} juin 2025

Convocation à l'Assemblée Générale
Dimanche 15 juin 2025 à l'issue du culte
(émargement dès 9 heures 45)

Cher ami, chère amie,

L'Assemblée Générale de l'EPUDF - Association Presbytérale de l'Église Réformée de l'Oratoire du Louvre – **APEROL** aura lieu **dimanche 15 juin 2025 à l'issue du culte** (émargement dès 9h45) dans le temple et délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Constitution du bureau de l'AG et désignation des scrutateurs (vote à « carton » levé)
2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 30 juin 2024 (vote à « carton » levé)
3. Lecture des rapports et débats
4. Approbation des comptes 2024 (vote à « carton » levé)
5. Approbation du projet de budget 2025 (vote à « carton » levé)
6. Élection de 2 conseillers presbytéraux (vote à bulletin secret)

Si vous avez des questions (notamment « techniques ») sur cet ordre du jour ou les annexes à cette convocation (*), nous serons ravis d'y répondre par email et/ou de visu au temple le samedi 14 juin 2025 à 17 heures.

Cette AG est ouverte à tous. Nous rappelons toutefois que ne peuvent prendre part aux votes que les membres inscrits sur la liste des électeurs, disponible à l'accueil pour émargement, telle qu'arrêtée par le Conseil Presbytéral le 16 mai 2025. **Si vous ne pouvez être présent, nous vous invitons, soit à remettre votre pouvoir (cf annexe 5 ci-joint) à un membre électeur, soit à l'envoyer au secrétariat (accueil@oratoiredulouvre.fr ou 4 rue de l'Oratoire, 75001).** Nous vous rappelons que chaque électeur ne peut disposer que d'un pouvoir.

**Le dimanche 15 juin, à l'issue de l'Assemblée Générale,
nous partagerons quelques agapes dans notre grande sacristie enfin restaurée**

Pour le Conseil Presbytéral, la présidente Aurore Saglio Thébault

(*) Vous trouverez 5 annexes à cette convocation qui contient aussi le projet de chacune des 6 résolutions de l'AG 2025 (page 2) et le projet de PV de l'AG du 30 juin 2024 (pages 3 à 5) :

1. Le rapport du Conseil Presbytéral, y compris une synthèse des comptes 2024, la proposition de budget 2025
2. Le rapport de certification du Commissaire aux comptes dont les comptes annuels 2024 font partie intégrante
3. Les états financiers 2024 de la Fondation abritée de l'Oratoire du Louvre
4. La présentation de 2 candidats au Conseil Presbytéral
5. Un modèle de pouvoir à envoyer au secrétariat (accueil@oratoiredulouvre.fr ou 4 rue de l'Oratoire, 75001) si vous ne pouvez pas être présent

Les cartons et le bulletin de vote seront distribués à l'accueil, à l'émargement, le jour de l'AG.

Projet de RESOLUTIONS

APEROL - Assemblée Générale 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil Presbytéral et le rapport financier, dont le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 qui font apparaître un déficit comptable de 30 461 €.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil Presbytéral, l'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice 2024 s'élevant à 30 461 € au compte « Réserves pour projets de l'entité » créditeur de 1 198 911 €, qui deviendra de ce fait créditeur de 1 168 450 €.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil Presbytéral et le rapport financier, approuve la proposition de budget 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les fonds d'un montant de 17 105 € affectés dans une réserve spécifique lors de l'Assemblée Générale 2023 pour les travaux de restauration de l'orgue ont été engagés en 2025, décide de reprendre cette réserve dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte des départs des conseillers Jean-Luc Buisson et Aurore Saglio Thébault, conformément à ce qu'ils avaient annoncé lors de leurs candidatures en 2024, et pris connaissance des candidatures de Messieurs Stefan Siegel et Michel Specht, décide de les élire comme membres du Conseil presbytéral pour trois ans, soit jusqu'à l'AG 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. L'élection a lieu à bulletin secret, (précision étant donnée que la liste peut être raturée ou complétée mais ne peut contenir plus de 2 noms).

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont proclamés :



Église Protestante Unie de France – Association Presbytérale de l'Église Réformée de l'Oratoire du Louvre (APEROL)

<https://oratoiredulouvre.fr>

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale du dimanche 30 juin 2024

L'assemblée générale de l'Association Presbytérale de l'Église Réformée de l'Oratoire du Louvre (APEROL), régulièrement convoquée, s'est tenue dans le temple de l'Oratoire du Louvre le dimanche 30 juin 2024 à l'issue du culte, avec l'ordre du jour suivant :

1. Constitution du bureau de l'AG et désignation des scrutateurs (vote à « carton » levé)
2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 14 mai 2023 (vote à « carton » levé)
3. Lecture des rapports et débats
4. Approbation des comptes 2023 (vote à « carton » levé)
5. Approbation du projet de budget 2024 (vote à « carton » levé)
6. Nomination du Commissaire aux Comptes pour 6 ans (vote à « carton » levé)
7. Renouvellement du Conseil Presbytéral pour 4 ans (vote à bulletin secret).

Membres du Conseil presbytéral présents :

Pasteurs Béatrice Cléro Mazire et Agnès Adeline Schaeffer, Agnès Angliviel de la Baumelle ; Jean-Luc Buisson ; Irène Debû-Carbonnier ; Gustave Dodart ; Dorothee Gruel ; Jean-François Jouffray ; Caroline Le Goff ; Paul Perpère ; Christine Lévêque ; Alain-Pierre Raynaud ; Aurore Saglio Thébault ; Denis Sandoz.

Membres du Conseil presbytéral excusés : Henri de Larosière, Frédéric Foucaud et Benjamin Morel.

Les registres d'émargement totalisent 68 membres présents et 47 membres représentés, soit 115 membres votants.

La Présidente ouvre la séance et donne la parole à Gustave Dodart pour la lecture de la confession de foi dite de l'Oratoire.

1. Constitution du bureau de l'Assemblée générale et nomination des scrutateurs (vote à « carton » levé)

Décision prise à l'unanimité : le Bureau de l'Assemblée générale est constitué d'Aurore Saglio Thébault, présidente de séance, et d'Irène Debû-Carbonnier, secrétaire de séance, Gustave Dodart et Denis Sandoz étant désignés comme scrutateurs.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 mai 2023 (vote à « carton » levé)

PREMIERE RESOLUTION : L'AG approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 mai 2023.

La résolution n° 1 est adoptée (114 voix pour, 1 voix contre).

3. Lecture des rapports et débats

Le rapport du Conseil Presbytéral pour 2023 - envoyé avec la convocation- est projeté à l'écran. Avant d'en commencer sa revue, la présidente rappelle que le Conseil Presbytéral arrive en fin de mandat, après 4 ans de service : en sus de la Covid 19 et de ses conséquences à gérer, des mises en conformité qui se sont avérées au fil de l'eau nécessaires et qui ont pris beaucoup de temps et d'énergie, l'équipe du Conseil n'a eu de cesse d'essayer de modestement contribuer à faire fructifier l'engagement de ses prédécesseurs et à donner ainsi les moyens aux futures générations de continuer à penser, critiquer et croire en toute liberté.

La présidente salue à cet égard toutes celles et ceux qui ont contribué à cette mandature 2020-2024, à commencer par les deux pasteurs. Elle tient aussi à remercier les trois conseillères de l'ancienne mandature qui avaient accepté de rester le temps de la transition (en 2020/2021) et celles et ceux qui les ont remplacées ou sont entrés en cours de mandat pour apporter une compétence ponctuelle et/ou préparer la transition à venir, tout en soulageant celles et ceux qui avaient déjà beaucoup donné.

S'agissant de l'année 2023 à l'Oratoire, placée sous le signe de la transmission et de l'engagement, elle a marqué à plus d'un titre : elle a tout d'abord permis de commémorer les 80 ans de l'opération de sauvetage de 63 enfants juifs et de célébrer les centenaires de la création de la Fraternité des Veilleurs et du Scoutisme à l'Oratoire. Elle a vu aussi nombre d'actions de préservation de notre patrimoine s'accélérer, dont la livraison du programme de restauration des vitraux du temple. A rappeler également qu'en septembre 2023 le Conseil, à l'unanimité, renouvelait le mandat de la pasteur Béatrice Cléro-Mazire offrant ainsi une promesse de stabilité et d'exigence à notre paroisse pour les 6 prochaines années ; à commencer par l'année de vacance pastorale qui démarrera au 1er juillet 2024, date à laquelle la pasteur Agnès Adeline-Schaeffer prendra sa retraite alors qu'une nouvelle équipe du Conseil Presbytéral composée de six « anciens » (dont la présidente et le vice président le temps de la transition) et de huit « nouveaux » va être proposée au vote de l'Assemblée.

La présidente passe alors la parole aux pasteures Béatrice Cléro Mazire et Agnès Adeline Schaffer qui prennent le temps de faire une revue détaillée des pages du rapport dédiées à leurs actions. Elles rappellent à cette occasion à quel point leur ministère est exigeant et passionnant, grâce notamment à l'accueil très large pratiqué à l'Oratoire du Louvre qui est une source permanente de dynamisme ecclésial.

Après avoir souligné le chemin parcouru avec la Fondation de l'Oratoire (dont les comptes ont été annexés à la convocation) et notamment la livraison du projet de restauration des vitraux en 2023 puis le lancement – en 2024 – du projet de restauration de la grande sacristie, la présidente demande au trésorier de présenter en détail les résultats 2023 et le budget 2024.

Le trésorier explique à l'Assemblée en quoi les résultats 2023, en dégageant un résultat net comptable positif de 17 105 €, sont historiques. Il rappelle que si le Conseil Presbytéral, élu en 2020 en pleine crise du Covid avait certes décidé de revenir au plus vite à un équilibre d'exploitation (après analyse des comptes de notre paroisse très lourdement déficitaires depuis au moins 2006 - 1 446 887 € de pertes d'exploitation entre 2007 et 2019), il ne pensait pas pouvoir être en mesure d'absorber dès 2023 une charge annuelle d'amortissements comptables liée aux travaux passés de 60 634 €.

Le trésorier informe également l'Assemblée que les détournements à hauteur de 550 k € opérés depuis 2012 via trois associations « satellites » (loi 1901) de la paroisse et découverts en début de mandat sont enfin réparés ; que l'APEROL aura certes dû éponger 44 499 € d'impayés laissés par l'ATOOL mais qu'il n'y aura eu aucune casse irrémédiable pour toutes les parties impliquées et cela dans le strict respect des lois de la République. La présidente précise en effet que le Procureur de la République, saisi le 15 novembre 2021 (au lendemain de l'AGE de l'Entraide), puis tenu informé le 26 mai 2024 de la dissolution des 3 associations 1901 impliquées et des mesures de réparation par actes notariés ainsi que de la volonté du Conseil de ne pas poursuivre les plaintes (faits d'abus de confiance et de faiblesses et recels), vient de lui adresser (le 4 juin 2024) un « avis de classement à victime ».

L'Assemblée applaudit très chaleureusement cet heureux dénouement ; en retour l'ensemble de l'équipe du Conseil remercie tous les donateurs et membres pour leur fidélité et leur confiance, exprimées tout au long de son mandat.

S'agissant de la proposition de budget pour 2024, le trésorier explique qu'il a été construit en tenant compte du fait que 2024 sera une année de transition : en sus d'une nouvelle mandature du Conseil Presbytéral, l'Oratoire ne comptera qu'une seule pasteure à compter du 1er juillet. Également les travaux dans la grande sacristie de mai à décembre 2024 pourraient obérer notre capacité à faire absorber une partie de nos charges par les mises à disposition de nos locaux. Toutefois, et même si la conjoncture 2024 reste très incertaine, le trésorier propose de maintenir un objectif budgétaire d'activité à l'équilibre ; dans un souci de pérennité de l'exercice de notre parole et de nos actions, atteindre l'équilibre de l'ensemble de nos « produits et charges » doit en effet demeurer un objectif à maintenir dans la solidarité et la fraternité de notre communauté.

Aucune question n'étant soulevée, quelques photos souvenir de l'année 2023 sont partagées à l'écran avant que l'Assemblée ne passe aux votes des résolutions 2 à 6.

4. Approbation des comptes 2023 et affectation (vote à carton levé)

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil Presbytéral, le rapport financier, dont le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 qui font apparaître un excédent de 17 105 €.

La résolution n° 2 est adoptée (112 voix pour, 2 contre, 1 abstention).

TROISIEME RESOLUTION : Sur proposition du Conseil Presbytéral, l'AG décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2023 s'élevant à 17 105 € à une réserve pour les travaux de restauration de l'orgue qui seront menés par la Ville de Paris et sous l'égide de la Fondation de l'Oratoire, abritée par la Fondation du Protestantisme.

La résolution n° 3 est adoptée (112 voix pour, 2 contre, 1 abstention).

5. Approbation du projet de budget 2024 (vote à « carton » levé)

QUATRIEME RESOLUTION : L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil Presbytéral et le rapport financier, approuve la proposition de budget 2024

La résolution n° 4 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Nomination du Commissaire aux Comptes pour 6 ans (vote à « carton » levé)

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du commissaire aux comptes SFIC arrive à expiration lors de la présente assemblée, mandate, en qualité de commissaire aux comptes, le cabinet Mazars SA, 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, société inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de Paris, pour une durée de 6 ans venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2029.

La résolution n° 5 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



Église Protestante Unie de France – Association Presbytérale de l'Église Réformée de l'Oratoire du Louvre (APEROL) <https://oratoiredulouvre.fr>

7. Renouveaulement du Conseil Presbytéral pour 4 ans (vote à bulletin secret)

SIXIEME RESOLUTION : Conformément à l'article 5 des statuts, l'AG décide de fixer à 14 membres élus le comité directeur de l'APEROL. Après avoir pris connaissance de la fin de mandat de l'ensemble des Conseillers du Conseil Presbytéral élus depuis le 28 juin 2020, et de la candidature d'Agnès Angliviél de la Beaumelle, Stéphane Bomel, Quentin Bourgault, Jean-Luc Buisson, Thiebault Delarue, Caroline Grinberg Labourdette, Wilfried Guerrand, Jean-François Jouffray, Victoire Kalamarides, Christine Lévêque, Alesandro Riva, Aurore Saglio Thébault, Denis Sandoz, Chiara Sileo Gualdi, l'AG décide de les élire comme membres du Conseil presbytéral pour 4 ans, soit jusqu'à l'AG 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'élection a lieu à bulletin secret (précision étant donnée que la liste peut être raturée ou complétée mais ne peut contenir plus de 14 noms). **Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont proclamés : tous les candidats sont élus à une large majorité, le candidat ayant reçu le moins de suffrages totalisant 105 voix sur 115.**

Le Conseil est ainsi dorénavant constitué des conseillers suivants :

Agnès Angliviél de la Beaumelle, Stéphane Bomel, Quentin Bourgault, Jean-Luc Buisson, Thiebault Delarue, Caroline Grinberg Labourdette, Wilfried Guerrand, Jean-François Jouffray, Victoire Kalamarides, Christine Lévêque, Alesandro Riva, Aurore Saglio Thébault, Denis Sandoz, Chiara Sileo Gualdi

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13 heures.

Irène Debû-Carbonnier
Secrétaire de séance

Aurore Saglio Thébault
Présidente de séance